Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

Participants:

<u>Collège communal de Sainte-Ode</u>: P. Pirard (Bourgmestre); C. Thiry, C.Poos, J.P.

Misson (Echevins); L. Henrotte (Présidente du CPAS)

<u>Employée communale</u>: A. Carpentier <u>Directrice générale communale</u>: C. Leduc

<u>Collège communal de Tenneville</u> : N. Charlier (Bourgmestre)

<u>Collectif Celly-C-Nous</u>: P.C. Stavaux (Tonny), P.Ers (Lavacherie), V. Bruyninckx (Tenneville), P. Demasy (Lavacherie), J.F. Lecocq (Amberloup), F. Maziers (Lavacherie),

N. Lehoucq (Lavacherie)

P.Pirard souhaite la bienvenue à tout le monde et remercie chacun d'avoir répondu présent à l'invitation qui a pour objectif d'échanger sur le projet « Celly ».

1) Tour de table pour les présentations

Chacun se présente brièvement.

N. Charlier précise que pour des raisons sanitaires et vu l'unanimité de son Collège, il représente celuici.

Avant de commencer dans le vif du sujet, P.C Stavaux demande si quelqu'un voit une opposition à ce que le procès-verbal soit accessible à l'ensemble des citoyens étant donné que le Collectif Celly-C-Nous représente plus de personnes que celles présentes aujourd'hui.

P. Pirard n'y voit aucune opposition, il précise que cette réunion n'est pas en huis-clos.

Avant de continuer, P. Pirard souligne que beaucoup de choses ont changé entre le début du projet et maintenant et souhaite faire un bref rappel historique de ce projet :

Le projet a débuté sous l'ancienne législature et à l'initiative de la Province (B. Moinet) qui a réuni les 3 communes (Bertogne, Tenneville, Ste-Ode) dans le but de donner un nouvel essor à la butte du Celly. A noter qu'à cette époque, le projet d'aujourd'hui (Mamm-Ut) était inexistant.

Les 3 communes ont alors marqué leur accord pour la création d'une synergie avec la Province et ont chargé Idelux de l'étude de projets générateurs de retours économiques pour les communes mais aussi pour la région.

Le mode opératoire actuel se résume à un appel à projet de la part de l'asbl Sana Belgica et de la Province. L'objectif était d'obtenir un prix correct mais surtout un projet s'intégrant dans un objectif compatible avec l'intérêt public. Les communes ont ensuite été impliquées en tant que jury pour la sélection des candidats.

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

Un promoteur, la société « Mamm-Ut », a présenté un projet qui a été retenu. Dans le cadre d'une demande de permis unique, celui-ci devait organiser une réunion d'information préalable afin de donner la possibilité à tous de prendre connaissance de la situation et de faire valoir les sujets d'attention souhaitant être vus et étudiés dans l'étude d'incidence. Chacun a également eu la possibilité d'envoyer par écrit ses questions, endéans les 15 jours après la réunion d'information. Légalement, le promoteur devra répondre aux questions posées.

P. Pirard insiste sur le fait qu'actuellement, la procédure dans le cadre de l'étude d'incidence est du ressort du promoteur, ici Mamm-Ut. Il n'y a, à sa connaissance, pas de délai fixé par la loi pour l'introduction de la demande du permis unique. Cela sera toutefois vérifié par le service urbanisme de la Commune qui communiquera l'information à Celly-C-Nous.

L'étude d'incidence devra répondre à toutes les questions qui ont été posées à la suite de la réunion d'information préalable.

La demande de permis unique sera introduite à la Commune de Sainte-Ode. Une enquête publique sera organisée dans le cadre de laquelle, des réclamations pourront être formulées. A l'issue de cette enquête, le Collège rendra son avis. Les remarques formulées, ainsi que l'avis du Collège, seront transmis au Fonctionnaire technique (Région Wallonne – Namur) et au Fonctionnaire délégué qui décideront si oui ou non ils octroient le permis unique.

- P. Pirard précise, qu'au niveau du Collège communal de Sainte -Ode, sur base de l'avant-projet actuel, il a été estimé que le prix à payer est trop fort et ce, probablement inspiré notamment par l'action de Celly-C-Nous. Dans l'état actuel, le Collège est donc défavorable au projet.
- Le Collège communal de Sainte-Ode est aujourd'hui d'avis qu'il faut rester prudent face au projet présenté. Les membres du Collège se sont réunis et ont échangé de manière constructive. Des points importants ont été mis en évidence.
- Le Collège communal n'est pas convaincu que le projet réponde aux attentes en termes paysagers, environnementaux, ... raisons pour lesquelles son avis est défavorable. Il est répété qu'il n'est aucunement laissé champ-libre au promoteur. Pas de blanc-seing pour celui-ci.
- P. Pirard ajoute que la notion de mesure conservatoire est une formule purement administrative. Le Collège étudiera le projet qui sera déposé dans le cadre de la demande de permis et ses différents éléments avant de rendre son avis officiel, mais, en l'état, son avis est défavorable.
- N. Charlier se dit content de l'association des 3 communes à une telle initiative de la Province étant donné que selon sa vision, l'impact (négatif et positif) pour la commune de Tenneville est équivalent à celui de la commune de Sainte-Ode.
- Il ajoute que, n'étant pas bourgmestre à l'époque, il n'était pas présent à toutes les réunions sous la précédente législature mais y a eu, à l'époque, un consensus politique pour un projet porteur économiquement et touristiquement pour la butte du Celly. Il y a eu deux projets présentés. Il a participé au jury et le Collège communal de Tenneville, qui en a discuté en huis clos, avait un enthousiasme pour le projet. Pour le Collège de Tenneville, le projet offrait suffisamment de garanties qualitatives en termes d'environnement, énergie et au vu du public visé.
- N. Charlier réitère clairement son avis favorable pour un tel projet qui est une vraie opportunité et permettra le développement du territoire. La Commune de Tenneville sera consultée dans le cadre de

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

l'enquête et le Collège, dit-il, reste intéressé par le projet. Philosophiquement, lui et son Collège restent persuadés que c'est un bon projet. Il a rencontré le promoteur.

L'étude d'incidence devra analyser la liste des demandes formulées et il faudra attendre la fin de cette étude pour voir si le projet engendre des nuisances ou pas et si oui, si elles sont acceptables ou pas. Pour l'instant, Le Collège communal de Tenneville est unanime et n'a pas ressenti les mêmes signaux d'alarme dans la population de Tenneville que dans celle de Sainte-Ode.

Il se répète positif envers le projet. Les questions posées seront envisagées par l'étude d'incidence.

- P. Pirard ajoute que les effets pour Tenneville ne seront pas les mêmes que pour Ste-Ode, notamment en terme paysager.
- N. Charlier répond à cela qu'il y a un côté émotionnel avec la butte puisque de nombreuses personnes de Tenneville ont travaillé à Sainte-Ode. Il y a à Tenneville, des quartiers entiers de « Saint-Odiens ». Il y a beaucoup de nostalgiques, ce qu'il comprend bien mais c'est ainsi. Il faut pouvoir évoluer. D'un point de vue charroi, il affirme que tout le monde sait que la mobilité se fera via la N4 et Ortheuville et donc que l'impact sera important pour Tenneville. Le Collège de Tenneville sera attentif à cet aspect des choses.

2) PV réunion d'information à la population du 4 novembre 2021

- J.F Lecocq précise que dans le procès-verbal du 4 novembre 2021, certains points manquent de précision par rapport à ce qui a été dit. Il propose d'envoyer les remarques de Celly-C-Nous par mail à A. Carpentier. Il demande, ce faisant, si le PV de la réunion peut être amendé.
- A. Carpentier précise que rien n'est prévu dans le Code de l'environnement. Le but du procès-verbal de la réunion d'information est de mettre en évidence les points environnementaux auxquels l'étude d'incidence devra répondre. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre les points en détails. Il peut donc y avoir une ouverture aux remarques et à la modification du procès-verbal, si ces remarques sont importantes pour le contenu de l'étude d'incidence
- P. Pirard souligne que si ce sont des points « bloquants », cela pourra être discuté directement mais sur le principe il est d'accord pour une adaptation du procès-verbal dans le but de le rendre le plus conforme possible.

3) Principe du PV

J.F Lecocq précise la procédure du procès-verbal que le Collectif propose au Collège communal de Sainte-Ode en mentionnant que le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet du Collectif dans un souci de transparence vis-à-vis des sympathisants de celui-ci :

- ⇒ 4 jours pour l'envoi (13 décembre 2021)
- ⇒ 7 jours pour la validation par chacun (20 décembre 2021)
- ⇒ Si pas de réponse dans le délai imparti = validé
- ⇒ Si désaccord = dialogue
- ⇒ Si pas d'accord trouvé = les deux interprétations dans le procès-verbal

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

Tout le monde marque son accord sur cette procédure.

4) Présentation de Celly-C-Nous

J.F Lecocq présente le Collectif Celly-C-Nous qui est un groupement citoyen trans-communal et sans affiliation politique.

Le Collectif est contre le projet Mamm-Ut et contre tout autre projet de construction permanente sur le site. Le Collectif est partisan de la rénovation des bâtiments existants dans le respect du plan de secteur actuel et de l'esprit social de la butte.

Un petit manifeste a été rédigé (et est remis aux personnes présentes) dans le but d'expliquer la position de Celly-C-Nous. Le site internet de Celly-C-Nous détaille également la position et les actions du Collectif.

5) Positionnement des communes

- P. Demasy résume ce qui a été dit plus haut concernant la position des communes, à savoir que le Collège communal de Sainte-Ode est défavorable au projet étant donné les nuisances tandis que celui de Tenneville y est favorable.
- P. Demasy demande quelle serait la position des communes s'il n'y avait aucune nuisance.
- P. Pirard répond qu'il n'est pas seulement question de nuisances. Les nuisances sont l'un des aspects mais il y a tous les autres. Le projet doit être vu dans sa globalité.
- C. Thiry confirme que les nuisances sont un aspect. L'ampleur du projet fait également peur. Il précise que le projet devrait être revu tant d'un point de vue de l'impact paysager que sur sa taille et souligne l'importance de la rénovation du château notamment.
- C. Poos précise qu'il y aura des nuisances. C'est une certitude selon elle. C'est une question dont on connait la réponse. Le simple fait de construire des bâtiments dans la vallée sera source de nuisances (visuelles, sonores, ...)
- P. Demasy précise sa question : si l'étude d'incidence était favorable à Mamm-Ut quelle serait la position des communes ?
- C. Thiry répète que pour le projet actuel, l'avis du collège est négatif. Si le projet était revu la commune reverrait sa position.
- P.Pirard explique qu'à l'heure actuelle, il ne faut rien écarter. Le promoteur pourrait, sur base de l'étude d'incidences, abandonner le projet. Il faudrait que le projet soit radicalement modifié pour que le Collège communal de Sainte-Ode change d'avis. Il explique que, sans langue de bois, il faut réhabiliter l'existant mais si la réhabilitation mène à la situation actuelle, la position de la Commune restera un « non ».

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

- C. Poos confirme que tout le monde veut un projet de réhabilitation mais pas autant de nuisances que le projet actuel.
- P. Demasy continue en demandant s'il y a une raison pour laquelle la commune de Bertogne n'est pas présente aujourd'hui.
- P. Pirard répond que l'intervention de Bertogne dans le Celly est historique et qu'il ne l'a d'ailleurs appris que hier.
- N. Charlier répond que les 3 communes ont été associées historiquement pour la gestion du home. Il explique qu'il y a un vécu commun entre Ste-Ode et Tenneville mais que Bertogne est plus éloignée, moins impactée.
- P. Pirard complète que la Province a repris les partenaires historiques pour constituer le jury dans la sélection des candidats mais d'après lui, la Commune de Bertogne ne serait pas impactée par ce projet.
- N. Charlier dit ne pas savoir s'il existe des conditions pour envisager le périmètre d'impact.
- P. Pirard précise que c'est le fonctionnaire technique qui détermine les communes étant impactées et sur lesquelles l'enquête publique doit être organisée.
- A. Carpentier confirme que c'est le fonctionnaire technique qui qui déterminera les communes impactées.
- P. Ers ajoute qu'historiquement, une partie du terrain était sur l'ancienne commune de Bertogne (Flamierge).
- P. Pirard remercie pour cette question et veillera à associer la commune de Bertogne aux discussions.
- P. Demasy conclut donc que la Commune de Tenneville est favorable au projet.
- N. Charlier réitère la position favorable de la Commune de Tenneville sur base de l'avant-projet présenté par le promoteur. Il s'étonne de la tournure de la réunion, pensant qu'il s'agissait d'une réunion d'échanges au sujet du projet et pas d'interrogatoire des autorités communales. Il souligne également ne pas avoir de problème avec le fait d'inviter le Collectif Celly-C-Nous lors d'une réunion du Collège communal de Tenneville afin que celui-ci explique sa position.

Il explique qu'une activité touristique sur le Celly est une bonne chose pour le territoire des différentes communes .

Il ne peut pas donner une position franche avant l'étude d'incidence car il estime que si les communes prennent position avant l'étude d'incidence à quoi sert l'étude d'incidence ?

Il précise que l'impact paysager n'est pas une raison suffisante pour s'opposer au projet et que pour lui il n'y a pas de signal clair que le projet soit imbuvable. Un bout de toiture dépassant des branches des arbres ne doit pas faire annuler le projet. Si l'étude d'incidences révèle des points imbuvables, sa position sera défavorable. Si, par contre, l'étude d'incidence tient les promesses actuelles, il gardera son avis positif.

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

A. Carpentier revient sur le point précédent et précise que la limite avec Bertogne est la N4.

6) Procédure du projet Mamm-Ut

6.1) Quel est le timing précis ? Dates clés

- P. Ers enchaîne la discussion sur les délais de la procédure dans le cadre du projet Mamm-Ut. Quels sont les délais du projet ?
- P. Pirard précise qu'aujourd'hui, il n'y a aucun délai. La balle est dans le camp du promoteur qui doit appuyer son permis sur base de l'étude d'incidence. Quand le permis sera introduit, là les délais clairs de la procédure d'appliqueront. Aujourd'hui donc aucun délai ne court.
- N. Charlier explique que les délais peuvent être longs. Il cite en exemple un projet éolien à Tenneville pour lequel l'étude d'incidence est en cours depuis 2,5 ans.
- P. Ers demande alors, quand le permis sera introduit, quels sont les délais ?
- P. Pirard propose d'envoyer par mail ces informations afin de pouvoir les vérifier au préalable.
- P-C Stavaux interroge quant aux délais obligeant le promoteur par rapport à l'appel à projet auquel il a répondu et notamment la question de la clause suspensive.
- C. Poos répond que le cahier des charges d'Idelux , il y a bien une clause suspensive : la demande de permis doit être déposée dans un délai de 2 années à dater de la date du compromis de vente.
- J.F Lecocq demande quelle est la date du compromis de vente et si Mamm-Ut est déjà propriétaire.
- N. Charlier répond que le compromis n'aurait pas été signé.
- C. Poos précise qu'il faut lever la clause suspensive pour effecteur le transfert de propriété.
- P. Pirard confirme que l'on n'est pas propriétaire sans transfert de propriété et ajoute que ce point reste en effet à éclaircir.
- P. Ers demande qui décidera de l'octroi du permis?
- A. Carpentier répond que la demande de permis sera une classe 2 mais traité selon les délais d'une classe 1.
- P. Pirard rappelle que la Commune transmettra par courriel les informations quant aux délais.

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

- 6.2) Plan de secteur : Positionnement de la Commune de Sainte-Ode concernant la procédure de révision de plan de secteur annoncé dans l'appel à manifestation d'intérêt d'Idelux (page 8).
- P. Ers aborde le point du plan de secteur et demande à la commune de Ste Ode d'acter son changement de positionnement concernant la procédure de révision de plan de secteur annoncé dans l'appel à manifestation d'intérêt (page 8): « La zone urbanisable « de services publics et équipements communautaires » pourrait par exemple être remplacée par de la zone « de loisirs ». La Commune de Sainte-Ode a, à ce titre, indiqué soutenir tout porteur de projet dans une telle procédure de révision de plan de secteur pour autant que le projet soit communément accepté par l'ASBL Sainte-Ode et Sana Belgica, la Province de Luxembourg et la Commune de Sainte-Ode dans la présente procédure d'appel à manifestation d'intérêt. »
- P. Pirard souligne que son attention a fortement été attirée par ce point et qu'il a pris ses renseignements auprès d'Idelux à ce sujet. Selon les dires de son interlocuteur, il s'agirait simplement d'un emballement du rédacteur suite au constat d'un engagement enthousiaste des 3 communes au préalable quant à une réhabilitation du Celly.
- P. Pirard certifie qu'il n'y a aucun engagement de Sainte-Ode, aucune signature, ni décision prise pour un changement de plan de secteur et aucune pièce opposable.
- P. Ers demande en conséquence s'il peut être acté le changement de position de la Commune de Sainte-Ode et précisé qu'elle ne soutiendra que les projets qui respecteraient le plan de secteur actuel ?
- P. Pirard qu'il n'est pas possible de parler de changement de position puisque la Commune n'avait pris aucune position.
- P. Ers demande donc si la Commune de Sainte-Ode s'engage à faire respecter le plan de secteur actuel et donc à ne pas soutenir de modification du plan de secteur pour la création d'une zone de loisirs.
- P. Pirard répond que la Commune ne décide pas sur les modifications du plan de secteur puisque c'est une compétence régionale. La Commune ne peut émettre qu'un avis. Sur la modification du plan de secteur, il n'y a que le promoteur qui s'enthousiasme.
- A. Carpentier précise que seule la Commune ou la Région wallonne peuvent être à l'initiative d'une procédure de modification du plan de secteur. Les personnes morales peuvent également introduire une demande de modification mais Mamm-Ut n'est pas dans les conditions.
- P. Pirard explique ensuite que, si demain, il est projeté de rénover le château et l'hôpital et qu'il faut modifier le plan de secteur pour se faire, la Commune serait enfermée si elle se positionnait contre toute modification du plan de secteur ce jour. La Commune ne peut s'engager sur la non-révision du plan de secteur à long terme car cela pourrait être bloquant pour des projets futurs.

Par contre, il précise que dans le cadre d'un projet tel qu'actuellement présenté par Mamm-Ut, aucune demande de changement de plan de secteur ne sera introduite, ni appuyée par le Collège Communal de Sainte-Ode.

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

- P. Ers demande si, pour la réhabilitation du Celly, prévoir un délai de 2 mois pour le dépôt de projets, comme ce fût le cas en l'espèce n'est pas trop court ?
- P. Pirard répond que la Commune n'a pas été associée à la procédure et dès lors ne pouvoir rien dire par rapport à cette procédure de la Province.
- P. Ers réplique et précise qu'il n'est pas demandé ici à la Commune si elle est compétente mais qu'elle est son avis.
- P. Pirard répond ne pas avoir à s'immiscer dans les compétences des autres.
- C. Poos poursuit et déclare que la Commune s'est positionnée et ne changera pas d'avis sur une modification du plan de secteur pour un projet tel que celui-là.
- C. Thiry confirme.
- N. Charlier intervient et demande si l'ordre du jour est épuisé. Il relève avoir beaucoup communiqué mais regrette de ne pas avoir eu l'avis de Celly-C-Nous sur ce qui, selon le Collectif, est imbuvable. Il interroge le Collectif sur une éventuelle proposition alternative ?
- P.C. Stavaux demande si Celly-C-Nous pourrait échanger également avec le Collège de Teneville ?
- N. Charlier répond que si la volonté de Celly-C-Nous est de poser des questions pour écrire dans son procès-verbal la position de la Commune, c'est non. N. Charlier dit avoir l'impression que Celly-C-Nous vient uniquement pour acter l'avis de la Commune de Sainte-Ode. Il ajoute que si Celly-c-Nous rencontre le Collège de Tenneville, c'est pour un échange constructif et c'est la directrice générale qui fera le procès-verbal de la réunion. C'est son rôle.
- P. Demasy demande à N. Charlier s'il avait reçu l'ordre du jour de la réunion.
- N. Charlier répond par l'affirmative et ajoute avoir été surpris que l'ordre du jour ai été proposé par Celly-C-Nous. Il ajoute avoir lu les tracts de Celly-C-Nous et explique que la cause mériterait que les différents arguments ne soient pas mis sur le même pied. Il y a des arguments qu'il peut entendre mais se dit choqué par rapport à l'argument de l'emploi qui dit « qui veut de l'emploi dans l'Horeca ou l'entretien ». Il dit connaitre, dans sa famille notamment, des gens qui travaillent dans le secteur de l'Horeca et de l'entretien. Il trouve les propos à cet égard sur le manifeste de Celly-C-Nous dénigrants. Il entend par ailleurs les arguments des nuisances mais les trouve dans l'excès.
- Il ajoute qu'il lui revient que tout le monde n'est pas à l'aise avec la démarche de Celly-C-Nous. Il parle d'oppression. Il dit avoir entendu que certaines personnes se sont senties forcées de signer la pétition, notamment par des passages répétés à domicile, ou des demandes de signatures en des lieux qui ne sont pas appropriés. Il précise ne pas savoir si c'est vrai mais que cela décrédibilise la cause de Celly-C-Nous. Il espère que cela ne se passe pas comme cela.

Il déclare aussi aux représentant de Celly-C-Nous : « Vous ne devez pas vous ériger en propriétaires de la pensée de Lavacherie ». Il poursuit et affirme que certains habitants des villages concernés ne pensent pas qu'il ne faut rien faire d'autre que rénover le château. Il est également d'avis que le

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

collectif devrait sortir du OUI ou du NON. Il demande ce que le collectif est prêt à accepter et celui-ci répond : rien si ce n'est la rénovation du château.

C. Thiry intervient et se dit intéressé par un projet alternatif.

N. Charlier reprend la parole. Il serait plus à l'écoute, dit-il, d'un projet alternatif. Selon lui, si c'est pour dire : rien comme projet sauf le château, c'est non. Ici, il est question de la phase 1 qui n'est, selon lui, pas excessive. Il est d'accord qu'une adaptation du projet puisse être demandée mais, par contre, trouve excessif de s'opposer au promoteur quoi qu'il fasse.

Selon C. Poos, le projet de la phase 1 n'est pas assez intégré.

- P. Pirard précise que si le projet se fait en 3 phases, chacune des phases sera soumise aux mêmes démarches que la première.
- P.C. Stavaux intervient quant aux méthodes de Celly-C Nous et précise qu'un briefing préalable a été réalisé pour tous les membres en charge de la pétition pour assurer le respect et la politesse. Une approche a donc été partagée pour aborder les citoyens de manière respectueuse dans le cadre de la récolte de signatures. Cependant, certains citoyens, non membres du Collectif, font eux même la promotion de cette pétition. Cela peut traduire la frustration et la crainte de ces derniers par rapport au projet. Celly-C-Nous ne peut être le garant de ces personnes.

Nicolas Charlier relève que les signatures récoltées par ces citoyens non-membres sont cependant comptabilisées¹.

- C. Thiry et C. Poos redemandent à Celly-C-Nous s'il y a un projet alternatif.
- P.C. Stavaux répond qu'il n'est pas possible après seulement deux-trois semaines de fonctionnement de l'association de pouvoir proposer un projet alternatif précis. Il ajoute qu'en premier lieu, l'objectif est l'arrêt de la procédure actuelle. Celly-C-Nous dispose de l'énergie pour développer un projet alternatif. Celly-C-Nous veut respecter le plan de secteur actuel. Si un projet respecte ce plan de secteur alors il y aura l'adhésion de Celly-C-Nous.
- P. Ers demande si y avait d'autres possibilités pour la Province ?
- N. Charlier répond que pour le deuxième projet qui avait été présenté (cfr appel à projet Idelux), il n'aurait pas signé, ce dernier étant beaucoup moins qualitatif que le projet présenté actuellement Il demande alors aux représentants de Celly-C-Nous s'ils seraient d'accord sur un autre projet qui contiendrait des constructions autres que celles actuelles sur le domaine.

L'ensemble des représentants de Celly-C-Nous répondent par la négative.

N. Lehoucq confirme que l'avis de Celly-C-Nous est défavorable sur de nouvelle construction au Celly.

¹ Cette phrase n'a toutefois été entendue que par les personnes se trouvant à proximité de N. Charlier.

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

- P.C. Stavaux ajoute que la vision au début du projet était fondée sur une perspective économique alors que d'autres perspectives auraient pu être envisagées.
- N. Charlier redemande si le collectif a un projet alternatif pour la butte du Celly. Il fait également part de son sentiment d'être là pour répondre à des questions et était, lui, en attente d'un échange sur les positions du Collectif et de sa demande pour la butte du Celly.

Il est rappelé que le collectif avait bien envoyé un ordre du jour.

- N. Lehoucq précise que tout est repris dans les différents supports et que ce que le Collectif souhaite est résumé dans l'encart orange du manifeste.
- N. Charlier réplique ne pas vouloir refaire l'histoire. Depuis 20 ans, le site est un chancre et on ne peut pas reprocher à la Province d'avoir voulu en faire quelque chose. Le projet actuel est intéressant sur le plan économique et environnemental. Le rôle des mandataires communaux est de veiller au bon développement de leur territoire, notamment en créant de l'emploi et des projets touristiques intégrés. Toujours selon lui, la première phase du projet est intégrée et amènera une plus-value touristique et économique Il souligne également la possibilité de demander au promoteur d'investir plus tout en révisant son projet.
- Il dit ne pas avoir l'impression que ce projet est une erreur et soutient que, jusqu'il y a peu, il y avait de l'enthousiasme par rapport au projet initial car c'est un vrai potentiel. C'est un plus pour le développement de nos communes
- C. Poos précise que pour Sainte-Ode, le projet n'est pas suffisamment intégré et demande si le collectif serait d'accord avec un projet qui respecterait les prérequis énoncés par le collectif ?
- J.F Lecocq répond par l'affirmative et précise qu'en 3 semaines il n'est pas faisable de présenter un projet alternatif.
- N. Charlier rétorque que « pas touche à un sapin », c'est une vision démesurée et reviendrait à passer à côté d'une opportunité. Il trouve dommage que Celly-C-Nous ne veuille pas accepter plus que ce que le Collectif a défini comme ligne principale.
- JP. Misson demande à nouveau à Celly-C-Nous si, même la première phase, n'est pas acceptable ?

Celly-C-Nous confirme sa réponse négative.

- P. Pirard précise que techniquement, il n'y a pas de phase actuellement. Le phasage est dans l'esprit du promoteur.
- P. Ers confirme à nouveau que pour la phase 1, la position des Celly-C-Nous est : Non.
- P. Pirard répond qu'il en va de même pour la Commune de Sainte-Ode.
- C. Poos synthétise en affirmant que tout le monde n'est pas au même stade mais sur la phase 1, Celly-C-Nous et la Commune se rejoignent en tout cas.

PV Réunion « Projet Mamm-Ut » pour la butte du Celly

Date: 09/12/2021 Lieu: Commune de St-Ode

La réunion se termine par les remerciements d'usage de P. Pirard ainsi que par une invitation à se revoir pour re-discuter de l'état d'avancement du projet.

Il précise également que le collectif ne doit pas hésiter à demander au Collège une réunion en cas de besoin.